

**DÉCISION MUNICIPALE N°2024\_82**

**OBJET : SERVICES TECHNIQUES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE AU TITRE DU DISPOSITIF DE SOUTIEN A LA CREATION ET A LA REHABILITATION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS FRANCILIENS – CREATION OU MODERNISATION DES SYSTEMES D'ECLAIRAGE D'UN EQUIPEMENT SPORTIF**

Le Maire de la Commune de Pierrelaye,

**AGISSANT** en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°8/2020 en date du 26 mai 2020 relative aux délégations de pouvoirs données au Maire par le Conseil Municipal conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le dispositif de soutien aux projets de création ou de modernisation des systèmes d'éclairage d'un équipement sportif de la Région Ile-de France,

**CONSIDERANT** le souhait de la Commune d'élargir les plages horaires de pratique sportive, notamment lors des périodes hivernales du terrain de football dit « d'Honneur », inscrit sous la dénomination FFF « Terrain municipal 1 », afin de répondre aux attentes des clubs sportifs et des usagers,

**CONSIDERANT** la nécessité de moderniser l'installation d'éclairage par la création d'une nouvelle installation d'éclairage LED conforme aux réglementations en vigueur, pour un montant de 114 567,91 € HT,

**CONSIDERANT** que ce projet est éligible au dispositif de soutien régional à la création et à la réhabilitation d'équipements sportifs franciliens, au regard des critères spécifiques aux projets de création ou modernisation des systèmes d'éclairage d'un équipement sportif ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

**Solliciter** une subvention d'un montant de 21 318 € auprès de la Région Ile-de-France au titre du dispositif de soutien régional à la création et à la réhabilitation d'équipements sportifs franciliens - création ou modernisation des systèmes d'éclairage d'un équipement sportif ; pour la création d'une nouvelle installation d'éclairage LED, conforme aux réglementations en vigueur.

**Article 2 :**

**Préciser** le plan prévisionnel de financement « Eclairage LED » suivant :

Création d'une installation d'éclairage LED	Montants (€)
FFF - Fonds d'Aide au Football Amateur (0%)	0
Conseil Régional (18.61%)	21 318
Conseil Départemental (23,26%)	26 647
Agence Nationale du Sport (20%)	22 914
Autofinancement de la commune (38.13%)	43 688.91
<b>Montant total HT</b>	<b>114 567,91</b>

**Article 3 :**

**Adresser** la présente décision à Monsieur le Préfet du Val d'Oise pour accomplissement du contrôle de la légalité et **l'inscrire** au Registre des décisions.

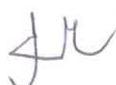
Transmis en Préfecture le : 30/05/2024

Publié(e) le : 30/05/2024

Exécutoire le : 30/05/2024

Fait à PIERRELAYE, le 29/05/2024

Le Maire,



Michel VALLADE

